

Conférence générale

GC(68)/13

4 juillet 2024

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixante-huitième session ordinaire

Point 20 de l'ordre du jour provisoire
(GC(68)/1 et Add.1)

Communication reçue du Représentant permanent d'Israël concernant la demande d'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la Conférence générale

1. Le Directeur général a reçu du Représentant permanent d'Israël une lettre datée du 25 juin 2024, à laquelle était jointe un document portant sur la demande des États arabes membres de l'Agence d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence générale un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne ».
2. Conformément à la demande formulée, cette lettre et sa pièce jointe sont reproduites ci-après et portées à l'attention de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE D'ISRAËL
AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
ET DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'OTICE

Le 25 juin 2024

Monsieur le Directeur général,

En référence au document GC(68)/1/Add.1 daté du 18 juin 2024, j'ai l'honneur de communiquer dans le document ci-joint la position de l'État d'Israël.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document à l'attention de tous les États Membres de l'AIEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma très haute considération.

[Sceau] [signé]

David Nusbaum
Ambassadeur
Représentant permanent d'Israël
auprès de l'AIEA et de la
Commission préparatoire
de l'OTICE

S. E. M. Rafael Mariano Grossi
Directeur général
AIEA

En référence à une demande soumise par l'Ambassadeur de l'Algérie au nom des États arabes membres de l'AIEA en date du 18 juin 2024, en vue de l'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la 68^e Conférence générale (CG), Israël souhaite faire part de sa position, qui est la suivante :

Des initiatives et projets de résolution similaires émanant d'États arabes ont déjà été soumis et rejetés par une majorité croissante d'États Membres de l'Agence aux sessions de 2010, 2013, 2014 et 2015 de la Conférence générale. La présence de ce point à l'ordre du jour, année après année, ne fait que ralentir la Conférence générale, entraver ses travaux et les perturber en les politisant. Ce point a été inscrit à l'ordre du jour des sessions de ces huit dernières années mais aucun projet de résolution n'a été présenté. Son exclusion de l'ordre du jour de la CG permettrait à l'AIEA et à ses États Membres de consacrer l'attention et les ressources nécessaires aux vrais défis urgents auxquels l'Agence fait face. Il s'agit notamment des États Membres du Moyen-Orient qui violent constamment leurs obligations et engagements internationaux et continuent de chercher à se doter d'armes de destruction massive interdites, tout en entravant les efforts de l'Agence à cet égard.

Israël regrette donc que la question soit une fois encore imposée par le Groupe arabe à l'ordre du jour de la Conférence générale. Cette démarche témoigne d'une vision conflictuelle, partielle et fondamentalement erronée, qui politise les débats de la Conférence générale et stigmatise un État Membre. La demande du Groupe arabe ne relève en rien du Statut de l'AIEA ni de son mandat, n'a aucun rapport avec l'ordre du jour de la CG et nuit à la crédibilité de l'Agence en tant qu'organisation professionnelle.

Israël est attaché au régime de non-prolifération, dont il reconnaît l'importance, et continue de mener une politique responsable de retenue dans le domaine nucléaire. Israël a toujours maintenu une approche constructive concernant la possibilité de tenir avec ses voisins un dialogue direct sur la sécurité régionale, fondé sur le consensus et l'inclusion, et résultant d'une initiative de la région.

La présentation pour des raisons politiques d'un projet de résolution intitulé « Capacité nucléaire israélienne » au titre du point qu'il est demandé d'inscrire à l'ordre du jour ferait clairement obstacle à toute tentative d'obtenir un engagement régional direct, et ne servira que ceux qui appuient l'inclusion de ce point, à savoir l'Iran et le Groupe arabe. Cette tentative ne concourra pas à établir la confiance indispensable à toute consultation régionale directe significative et n'accélérera pas non plus l'aboutissement d'un tel processus. Israël espère donc que le Groupe arabe s'abstiendra de présenter un projet de résolution cette année et les années à venir, et tout simplement de proposer d'inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Agence.